

AVANT-PROPOS

L'écroulement de la montagne des Diablerets en 1714 a marqué à jamais l'histoire et le visage du Valais, par l'ampleur de la catastrophe, son lot de victimes, mais aussi, le temps ayant comme toujours estompé les contours de la tragédie, par la beauté sauvage du site façonné au gré des éboulements successifs. La nature a frappé aveuglément puis elle a aussi, comme une meurtrière séductrice qui implore le pardon, posé dans son écrin de sommets terrifiants une émeraude, le lac qui s'est formé grâce à l'éboulement.

Terre de tradition, avec ses mayens et ses alpages, terre de désolation après la catastrophe, terre de légende pour perpétuer le souvenir des disparus, puis terreau littéraire qui a inspiré un illustre écrivain, Charles Ferdinand Ramuz, Derborence ne peut laisser indifférent et son existence s'inscrit dans l'éternité.

La décision du Conseil d'Etat du canton du Valais de mars 1961 déclare la forêt vierge, le lac de Derborence et la zone sise au Nord-Est de celui-ci « site protégé » et « réserve absolue de faune et de flore ». Outre la forêt vierge, une des trois seules du genre en Suisse, le périmètre inclut également une zone alluviale d'importance nationale, une flore et une faune d'exception, dont le gypaète barbu qui s'y reproduit depuis quelques années, signe manifeste que la nature y est préservée. Le site de Derborence illustre à lui seul le chemin que suit la politique cantonale en matière de protection de la nature : au-delà de la mise sous protection de sites de qualité, il importe de les mettre en valeur par des mesures ciblées, de gérer le flux des visiteurs, et de contribuer à leur information pour les sensibiliser aux beautés de la nature et des paysages.

La publication de ce livre, au-delà de la commémoration historique initiée par les communes de Conthey, Vétroz et Ardon à l'occasion du tricentenaire de l'éboulement, correspond à ces actions de vulgarisation que l'Etat du Valais se plaît à soutenir.

Que les initiateurs, les auteurs et toutes les personnes ayant contribué à la production de ce bel ouvrage soient remerciés et félicités pour l'excellence du résultat !



Jacques Melly, *Conseiller d'Etat*
Chef du département des transports,
de l'équipement et de l'environnement